

CLUB ALPIN FRANCAIS DES ARAVIS
5 rue Jean-Jacques Rousseau - 74230 THONES

Assemblée générale extraordinaire
du 08 décembre 2018
Procès-verbal de délibérations

L'an deux mille dix-huit, le huit décembre,
à seize heures,

Les membres du CAF se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation régulièrement faite à la Salle des Fêtes des CLEFS (74230).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vivien FOREST, en sa qualité de président du CAF ARAVIS. Madame Mélisande BAZIN, Secrétaire Générale, assure les fonctions de Secrétaire.

Sont présents et assistent à la réunion 59 membres du CAF ARAVIS et notamment les membres du Comité suivants :

- Madame Chantal BALADOU,
- Madame Mélisande BAZIN,
- Monsieur Fabien BOURY,
- Monsieur Ludovic BRISSET,
- Madame Fabienne COHENDET,
- Monsieur Sofiane FETTIH,
- Monsieur Vivien FOREST,
- Monsieur Yves IRIBARNES,
- Monsieur Fabien LESCOT,
- Madame Céline MISSILLIER,
- Monsieur Julien REMY,
- Monsieur Clément OHRESSER,
- Monsieur Roland RUFFON

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Conformément aux statuts, cette Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée pour donner suite à l'annulation de l'Assemblée Générale Ordinaire du seize novembre deux mille dix-huit pour quorum non atteint.

Le Président rappelle que les membres du CAF des ARAVIS se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ Mot de bienvenue
- ◆ Désignation des scrutateurs
- ◆ Présentation rapide des nouveaux Statuts du CAF des Aravis
- ◆ Motions concernant ces Statuts (Vote)
- ◆ Vote des nouveaux Statuts
- ◆ Présentation rapide des Règlements Intérieurs du CAF des Aravis (Vote)

- ◆ Approbation Compte Rendu AG 2017 (Vote)
- ◆ Bilan des activités saison 2017-2018 et présentations des projets pour 2018-2019
- ◆ Rapport des vérificateurs aux comptes
- ◆ Désignation des vérificateurs aux comptes pour l'année 2018-2019
- ◆ Présentation du budget réalisé de l'exercice 2017-2018 (Vote)
- ◆ Présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2018-2019 (Vote)
- ◆ Présentation des membres sortants, membres candidats (Vote)
- ◆ Réponses aux questions des adhérents
- ◆ Réunion du nouveau comité, présentation du nouveau président et bureau
- ◆ Clôture de l'assemblée générale
- ◆ Pot de l'amitié offert par le club et buffet canadien

Mot de bienvenue du Président

Le Président indique que sur l'année 2017-2018, il y a eu 599 adhérents. Il remercie tous les bénévoles qui s'engagent dans l'encadrement auprès des jeunes et des adultes.

Trois scrutateurs sont désignés par l'Assemblée.

Le Président excuse Mr le Président de la CCVT Gérard FOURNIER.

Le Président excuse Mme la Conseillère Départementale Sylviane REY.

Le Président donne la parole à Mme Nelly ALBERTINO, responsable de la jeunesse et des sports à la Mairie de Thônes. Elle informe l'assemblée que la municipalité travaille en confiance avec le Président Vivien FOREST. Les projets concernant l'équipement du mur de La Curiaz sont suivis par Pascal BELLIN, Fabien BOURY et Ludovic BRISSET en liens étroits avec la Mairie.

Le Président annonce que la course SULLY SKI TRAIL est en association loi 1901 depuis le 15 novembre 2018. Elle ne fait donc plus partie des activités du CAF des ARAVIS.

Monsieur Jean-Jacques LATHUILE vient exprimer, à l'Assemblée, la profonde déception de certains membres du CAF des ARAVIS qui étaient à l'origine de cette course auparavant nommée Sources du Fier puis Tournette Source du Fier.

Le Comité Directeur indique, par divers membres, la décision unilatérale des membres du Comité SULLY SKI TRAIL. Le Comité Directeur indique également, que par soucis d'apaiser les diverses tensions, il a voté le don à l'Association SULLY SKI TRAIL de l'ensemble du sous compte bancaire CAF des ARAVIS nommé « SULLY SKI TRAIL ».

L'Assemblée échange durant quelques minutes sur ces points.

Présentation et vote des nouveaux Statuts

Après avoir évoqué les statuts actuels datant de 1988, le Président présente les principales modifications concernant les nouveaux Statuts préparés par le Conseil de Direction.

Aucune question n'est posée par l'Assemblée à ce sujet ; le vote est effectué par les 47 adhérents présents ainsi que 61 adhérents ayant voté par correspondance.

En résultat : 1 vote Contre, 1 Abstention, 106 votes Pour.

Les nouveaux Statuts sont donc adoptés.

Cf Annexe 1

Présentation et vote du Règlement Intérieur

Après avoir évoqué les besoins de Règlement Intérieur, et ce afin de mieux définir rôles et particularités inhérentes au Club. Le Président présente donc les principales caractéristiques concernant le Règlement Intérieur préparé par le Conseil de Direction.

Un membre de l'Assemblée souligne le besoin de retravailler la formulation concernant la proportionnalité (article 6.1), et plus particulièrement l'attribution temporaire des sièges non pourvus.

Le vote est effectué par les 47 adhérents présents ainsi que 63 adhérents ayant voté par correspondance.

En résultat : 1 vote Contre, 1 Abstention, 108 votes Pour.

Le Règlement Intérieur est donc adopté.

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 16 novembre 2017

Le Président soumet à l'Assemblée l'approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 16 novembre 2017. L'approbation est faite à l'unanimité totale.

Rapport moral et d'activités

Il s'en suit la présentation du rapport moral et des activités du club. Sont évoqués pour chaque activité les besoins, les problématiques, ainsi que les projets.

Nelly ALBERTINO intervient afin d'évoquer la création d'un groupe de travail pour faire avancer, en lien avec la Mairie, le projet de modification du mur d'escalade de la

Curiaz. Ce groupe de travail se constitue de Pascal BELLIN, Fabien BOURY et Ludovic BRISSET pour le CAF des Aravis.

Un membre de l'Assemblée évoque la gestion des Equipements de Protection Individuel (*EPI*). Fabien BOURY est en charge de ce point en attendant la gestion future par la Commission *Matériel / EPI*.

Le Président tient à souligner que l'appel à bénévoles lancé cet automne s'avère très positif.

Rapport des vérificateurs aux comptes (Frédérique BUESSLER et Antoine SEGUIN)

Frédérique BUESSLER présente le rapport à l'Assemblée. L'évaluation, la comptabilité et les comptes annuels répondent aux dispositions du droit français et des statuts. Les vérificateurs aux comptes recommandent l'adoption des comptes annuels du CAF des Aravis faisant apparaître un excédent de 8 653,53€.

Cf Annexe 2

Désignation des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2018-2019

Sont désignés par l'Assemblée Frédérique BUESSLER et Cédric JUNIER.

Présentation par la Trésorière du bilan comptable de l'exercice 2017-2018

L'Assemblée débat sur le versement intégral du sous-compte Suly Ski Trail à la nouvelle association *Suly Ski Trail*. Au vu du contexte et après un temps d'échanges, le Comité Directeur du CAF des Aravis s'est positionné pour le versement intégral.

L'Assemblée admet la position au vu du contexte.

Vote du bilan comptable

Le vote est effectué par les 47 adhérents présents ainsi que 62 adhérents ayant voté par correspondance.

En résultat : 0 vote Contre, 0 Abstention, 109 votes Pour.

Quitus est donné à la Trésorière pour le bilan comptable.

Cf Annexe 3

Présentation par la Trésorière du budget prévisionnel pour l'exercice 2018-2019

Il est précisé que pour ce nouvel exercice, le CAF des Aravis réalise un effort financier concernant la formation, ainsi que les actions jeunes.

Un nouvel échange a lieu concernant le versement du sous-compte *Suly Ski Trail*. La Trésorière explique la non présence sur le tableau présenté : cette opération a été effectuée quelques jours avant l'Assemblée Générale Extraordinaire, et après la validation du tableau budget prévisionnel. Ce versement apparaîtra donc au bilan comptable 2018-2019.

Emmanuel MAROULIER, membre du CAF des Aravis mais également membre de l'Association *Suly Ski Trail* intervient. Il présente l'évolution de cette course et les objectifs plus individualistes du Comité d'organisation. Cependant, il tient en son nom à présenter ses excuses quant à la situation actuelle.

Vote du budget prévisionnel

Le vote est effectué par les 47 adhérents présents ainsi que 61 adhérents ayant voté par correspondance.

En résultat : 1 vote Contre, 1 Abstention, 106 votes Pour.
Quitus est donné à la Trésorière pour le budget prévisionnel.
Cf Annexe 4

Membres sortants ou démissionnaires du Comité Directeur, présentation des nouveaux membres, élection.

Membres sortants :
BELLEVILLE Gérard
BELLIN Pascal
CASALE Éric
FOREST Vivien
GEORGES Philippe
MISSILLIER Céline
REMY Julien
DOLE Fabian

Se représentent :
FOREST Vivien
MISSILLIER Céline

Candidats :

BALSO Nathalie
DISPERATI Alain
DUTHOIT Noémie
FRANQUET Anna-Léa
JEROME Elisabeth

Après dépouillement, sont élus ou réélus :

- BALSO Nathalie, 97 voix, élue
- BERGOEND Jean Robert, 2 voix, non-élu
- DISPERATI Alain, 97 voix, élu
- DUTHOIT Noémie, 39 voix, élue
- FOREST Vivien, 97 voix, élu
- FRANQUET Anna-Léa, 42 voix, élue
- GEORGES Philippe, 2 voix, non élu
- IRIBARNES Yves, 1voix, déjà membre
- JEROME Elisabeth, 96 voix, élue
- MAROULIER Emmanuel, 2 voix, non élu
- MISSILLIER Céline, 97 voix, élue
- OHRESSER Clément, 1 voix, déjà membre
- VILETTE Etienne, 1 voix, non élu.

Le Comité Directeur se réunit pour élire les nouveaux membres du Bureau Directeur. Sont élus :

Président : FOREST Vivien
Vice-Président : OHRESSER Clément
Trésorière : MISSILLIER Céline
Trésorière-Adjointe : JEROME Elisabeth
Secrétaire générale : FRANQUET Anna-Léa
Secrétaire Adjoint : OHRESSER Clément

Conclusion :

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par

Le Président

et

le Secrétaire

ANNEXE 1

STATUTS CLUB ALPIN FRANÇAIS DES ARAVIS

DU HUIT DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT

ANNEXE 2

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

POUR LE CLUB ALPIN FRANÇAIS DES ARAVIS

DU HUIT DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT



Rapport des vérificateurs aux comptes relatif aux comptes annuels de l'association CAF des Aravis à l'attention de l'Assemblée Générale Extraordinaire du CAF des Aravis à la salle des fêtes des Clefs (74230) du 08 décembre 2018.

En notre qualité de vérificateurs aux comptes, nous avons contrôlé la comptabilité et les comptes annuels constitués des comptes de bilan et des excédents et profits de l'association CAF des Aravis, à Saint Jean de Sixt pour l'exercice se terminant au 30 septembre 2018.

La tenue de la comptabilité incombe au trésorier (via délégation de pouvoirs du président) alors que notre fonction est de contrôler et d'évaluer cette dernière.

Compte tenu des examens effectués par sondages, nous confirmons que :

- Les soldes des comptes de bilan sont justifiés,
- Les justificatifs correspondent à la comptabilité,
- La comptabilité est tenue correctement et dans les règles de l'art.

Sur la base de notre évaluation, la comptabilité et les comptes annuels répondent aux dispositions du droit français et des statuts.

Nous recommandons l'adoption des présents comptes annuels de l'association faisant apparaître un excédent de 8653.53 € et un capital de 31 461,45 € sur le livret bleu ainsi que 8 400,98 € sur le sous compte « Suly Ski Trail ».

Thônes, le 07 décembre 2018

BUSSLER Frédérique

SEGUIN Antoine

ANNEXE 3

BILAN COMPTABLE 2017/2018

POUR LE CLUB ALPIN FRANÇAIS DES ARAVIS

DU HUIT DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT

BUDGET REALISE PLAN COMPTABLE			
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 Achats	28816,52	70 Ventes de produits, prestations	21733,00
Fournitures administratives	3269,83	vente de marchandises	21733,00
Fournitures de petit équipement	3319,89	autres : connexion partagée	
Autres fournitures	22226,8		
		74 Subventions d'exploitation	7353,83
61 Services extérieurs	3428,72	Intercommunalité CCVT	4400,00
Locations	2189,7		
Entretien et réparation	194,71	Commune Thônes	484,83
Assurances	116,31	CNDS	1500,00
Divers : Forfaits de ski + RM	928	FFCAM	969,00
62 Autres services extérieurs	15659,6	75 Autres produits et gestion courante	21813,30
Rémunération intermédiaire et honoraires	6866	cotisations	8018,30
Déplacements, missions, réception	7163,59	participations aux activités	13795,00
Frais postaux, télécommunications	1591,56		
Service bancaires	38,45	76 produits financiers	38,45
67 charges exceptionnelles	110	77 Produits exceptionnels	20,38
Total charges prévisionnels	48014,84	Total produits prévisionnels :	50958,96
		Somme sur le C.Courant au 1/09/2017	5709,41
TOTAL DES CHARGES	48014,84	TOTAL DES PRODUITS	56668,37
86 Emploi et contributions volontaires en nature		87 Contributions volontaires en nature	
Personnels bénévoles		Bénévolat	
		Dons en nature	

ANNEXE 4

BUDJET PREVISIONNEL 2018/2019

POUR LE CLUB ALPIN FRANÇAIS DES ARAVIS

DU HUIT DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT

BUDGET PREVISIONNEL PLAN COMPTABLE				
CHARGES		MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 Achats		30921,7	70 Ventes de produits, prestations	26710,00
Fournitures administratives		2892	vente de marchandises	26470,00
Fournitures de petit équipement		1559,68	autres : connexion partagée	240,00
Autres fournitures		26470		
			74 Subventions d'exploitation	6100,00
61 Services extérieurs		4910	Intercommunalité CCVT	4000,00
Locations		2490	CNDS	1200,00
Entretien et réparation			FFCAM	900,00
Assurances		120		
Divers : Forfaits de ski + RM		2300	75 Autres produits et gestion courants	43147,56
			cotisations	10040,56
62 Autres services extérieurs		43070	participations aux activités	23625,00
Rémunération intermédiaire et honoraires		32485		
Déplacements, missions, réception		8150	Part club	9482
Frais postaux / télécommunication		1600		
Publicité		700	76 produits financiers	
Autres : Service bancaires		135		
			77 Produits exceptionnels	
67 charges exceptionnelles				
Total charges prévisionnels		78901,7	Total produits prévisionnels :	75957,56
			Somme sur le C.Courant au 1/09/2014	2944,12
TOTAL DES CHARGES		78901,7	TOTAL DES PRODUITS	78901,68
86 Emploi et contributions volontaires en nature			87 Contributions volontaires en nature	
Personnels bénévoles			Bénévolat	
			Dons en nature	